

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-sept, sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 31/10/2017

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Chantal MARTELIN, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, Mme Sandrine GAUCHET, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL

**Absents excusés** : M. Daniel CHALANDARD, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie,

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date affichage** :

**N° 2017-11-01**

**Objet** : Fixation des prestations des agents techniques communaux en 2017.

Monsieur le Maire détaille les heures des travaux des agents techniques réalisées pour le compte de l'AFR de Domblans du 01/11/2016 au 31/10/2017.

Travaux	Heures camion	Heures agents techniques	Heures pelle	Heures tracteur
■ <b>Jean-Christophe VUIDEPOT</b>				
Fauchage chemins AF		23 h 00		23 h 00
Fauchage bois de la Muyre + Rochette		3 h 00		3 h 00
Fauchage zone activité fossés		6 h 00		6 h 00
Fauchage Chemin des Muriers		1 h 00		1 h 00
Fauchage Rougement + Blandans		6 h 50		6 h 50
Fauchage chemin des réservoirs + rampe Blandans		7 h 00		7 h 00
Fauchage fossés En Villan		1 h 00		1 h 00
Fauchage buissons dans clôture parc à Rousselot		2 h 00		2 h 00
Fauchage à côté parc Chalandard		3 h 00		3 h 00
<b>TOTAUX</b>		52 h 50		52 h 50

Total des heures

- Heures agents techniques : 52 h 50 x 17,90 € = 939,75 €

- Heures tracteur : 52 h 50 x 40,00 € = 2.100,00 €

**TOTAL = 3.039,75 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre, fixe à 3.039,75 € la participation annuelle à verser à la Commune de Domblans en 2017 pour les prestations des employés communaux relatives à l'entretien des fossés et des chemins d'exploitation.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
Transmission à la Préfecture le

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-sept, sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 31/10/2017

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Chantal MARTELIN, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, Mme Sandrine GAUCHET, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL

**Absents excusés** : M. Daniel CHALANDARD, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie,

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date affichage** :

**N° 2017-11-02**

**Objet** : choix d'un mandataire pour son opération de construction de la gendarmerie.

***Le Conseil Municipal,***

Vu sa décision de procéder à la construction de la gendarmerie et de désigner un Mandataire pour la réalisation de cette opération,

Vu la procédure de consultation lancée en procédure adaptée en date du 27 septembre 2017,

Vu l'offre reçue et la proposition de Monsieur Le Maire de retenir le SIDEC DU JURA en qualité de Mandataire,

***APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ***

Retient la proposition de Monsieur Le Maire et attribue la mission de Mandataire au SIDEC DU JURA pour un montant de 45 104.00 € HT.

**Délègue** à Monsieur Le Maire tous les pouvoirs dévolus par la réglementation en vigueur en matière de marchés publics au pouvoir adjudicateur ainsi que la signature, nécessaires à la passation et l'exécution du marché public relatif à cette opération.

**Précise** que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
Transmission à la Préfecture le

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-sept, sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 31/10/2017

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Chantal MARTELIN, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, Mme Sandrine GAUCHET, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL

**Absents excusés** : M. Daniel CHALANDARD, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie,

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date affichage** :

N° 2017-11-03

**OBJET : Actualisation des tarifs 2017 pour 2018 : ancien cimetière, columbarium, droit de place, emplacement stockage bois de chauffage, droit occupation de terrain à un apiculteur**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs appliqués en 2017 pour l'ancien cimetière (concessions et cases du columbarium), les droits de places pour camions outillage et camion pizzas, emplacement stockage bois de chauffage, droit occupation de terrain à un apiculteur :

	<b>Tarifs 2017</b>	<b>Tarifs 2018</b>
Concessions de cimetière	32,00 €	32,00 €
Cases columbarium	1300,00 €	1300,00 €
Droit de place camions outillage	83,00 €	84,00 €
Camions pizzas (trimestre)	58,00 €	59,00 €
Emplacement stockage bois de chauffage / an	15,00 €	16,00 €
Droit occupation de terrain à un apiculteur / an	40,00 €	41,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-sept, sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 31/10/2017

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Chantal MARTELIN, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, Mme Sandrine GAUCHET, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL

**Absents excusés** : M. Daniel CHALANDARD, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie,

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date affichage** :

N° 2017-11-04

**OBJET : Tarifs du nouveau cimetière.**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs du nouveau cimetière appliqués en 2017 :

► **Concessions** (location du terrain) :

- Sépulture ou caveau → **15 ans : 100 €**  
→ **30 ans : 200 €**
- Mini caveau (à urnes) → **15 ans : 50 €**  
→ **30 ans : 100 €**

► **Columbarium** :

- **15 ans : 250 €** (propriété de la Commune)
- **30 ans : 500 €** (propriété de la Commune)

Il propose les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

► **Concessions** (location du terrain) :

- Sépulture ou caveau → **15 ans : 105 €**  
→ **30 ans : 205 €**

- Mini caveau (à urnes) → **15 ans : 51 €**  
→ **30 ans : 102 €**

► **Columbarium** :

- **15 ans : 255 €** (propriété de la Commune)
- **30 ans : 510 €** (propriété de la Commune)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-sept, sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 31/10/2017

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Chantal MARTELIN, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, Mme Sandrine GAUCHET, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL

**Absents excusés** : M. Daniel CHALANDARD, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie,

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date affichage** :

N° 2017-11-05

**OBJET** : Actualisation des tarifs 2017 pour 2018 : eau-assainissement

Monsieur Chevassu propose au Conseil Municipal de revaloriser pour l'année 2018 les tarifs d'eau potable et assainissement comme suit à compter du 01/01/2018 :

	Tarif 2017 H.T.	Tarif 2018 H.T.
Taxe d'abonnement	6,30 €	6,40 €
Location compteur	8,60 €	8,70 €
Consommation eau potable	0,550 €	0,600 €
Taxe d'assainissement	0,535 €	0,540 €
Abonnement fixe assainissement (SIARD) Redevance proportionnelle (SIARD)	Tarifs fixés par le SIARD	Tarifs fixés par le SIARD
Analyses obligatoires	0,050 €	0,050 €
Vérification réseau-nettoyage	0,074 €	0,075 €
Prélèvement ressource en eau	0,095 €	0,096 €
Modernisation des réseaux de collecte Redevance pollution domestique	Tarifs fixés par Agence de l'Eau	Tarifs fixés par Agence de l'Eau
<b>Compteurs industriels</b>	<b>Tarifs 2017 H.T.</b>	<b>Tarifs 2018 H.T.</b>
S.A. V33	216,00 € 202,70 €	219,00 € 205,80 €
S.A. RAVIER	152,80 €	155,10 €
BABYLONE	29,30 €	29,80 €
CHATEAU DE LA MUYRE	29,30 €	29,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour 1 abstention, approuve les tarifs énoncés ci-dessus à compter du 01/01/2018.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-sept, sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 31/10/2017

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Chantal MARTELIN, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, Mme Sandrine GAUCHET, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL

**Absents excusés** : M. Daniel CHALANDARD, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie,

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date affichage** :

N° 2017-11-06

**OBJET** : Participation pour l'assainissement collectif (non assujettissement à la TVA)

Monsieur Chevassu propose au Conseil Municipal de revaloriser pour l'année 2018 le montant de la participation pour l'assainissement collectif à compter du 01/01/2018 :

- Hors lotissement communal : 377 € x 3 ans = 1131 €
- Lotissement communal : 430 € x 1 seul versement = 430 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour 2 abstentions, approuve les tarifs énoncés ci-dessus à compter du 01/01/2018.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-sept, sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 31/10/2017

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Chantal MARTELIN, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, Mme Sandrine GAUCHET, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL

**Absents excusés** : M. Daniel CHALANDARD, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie,

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date affichage** :

N° 2017-11-07

**OBJET** : actualisation pour 2018 des tarifs de location.

Sur les propositions de Monsieur CAMPY, le Conseil Municipal décide d'appliquer en 2018 les tarifs ci-dessous :

Prestations	Tarifs 2017	Tarifs 2018
▶ <b>Location du C.L.S.H. / semaine</b> (salle motricité, sanitaires, cour)	<b>50,00 €</b>	<b>51,00 €</b>
▶ <b>Location des garages communaux (trimestre)</b>	<b>49,60 €</b>	<b>50,30 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'actualisation pour 2018 des tarifs telle que proposée ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-sept, sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 31/10/2017

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Chantal MARTELIN, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, Mme Sandrine GAUCHET, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL

**Absents excusés** : M. Daniel CHALANDARD, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie,

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date affichage** :

N° 2017-11-08

**OBJET** : Tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 01/01/2019.

Monsieur CAMPY propose de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 01/01/2019 comme suit (voir annexes) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les montants proposés.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission en Préfecture le :



## Salle des Fêtes de DOMBLANS – TARIFS DE LOCATION à dater du 01/01/2019

(Délibération du Conseil Municipal du 07/11/2017)

♦ **Tout utilisateur** assure le nettoyage tel qu'il est précisé dans le règlement, et paye la consommation de gaz générée par le chauffage ou l'utilisation de la cuisine. La petite salle et la grande salle ne peuvent être louées aux mêmes dates à des utilisateurs différents.

♦ **Sonorisation** : tarif unique 39,50 €. **Pas de location si présence dans la salle d'un orchestre ou sono extérieure.**

♦ **Vaisselle** : location à l'unité, exclusivement pour un usage à l'intérieur de cette salle

Surfaces utilisées  Utilisateurs	Grande Salle <sup>1</sup> Surface : 250 m <sup>2</sup>  Capacité : 170 personnes autour piste de danse		Cuisine  Equipée d'un lave-vaisselle à cycle de 1 à 3 mn		Petite Salle <sup>2</sup>  Surface : 70 m <sup>2</sup>		Sonorisation  Platine CD ou Cassettes – Micro H.F.	Tables  4 personnes	Tables  6 personnes	Chaise
	W.E. court <sup>3</sup>  (ou 1 jour) samedi ou dimanche	W.E. long <sup>4</sup>  (ou 2 jours) samedi et dimanche	W.E. court	W.E. long	W.E. court	W.E. long	39,50 €/jour	Dimensions en cm  120 x 80	Dimensions en cm  180 x 80	250
<b>1 – DOMBLANS</b>	162,00 €	250,00 €	41,00 €	62,00 €	62,00 €	81,00 €	39,50 €/jour	Nombre de tables	Nombre de tables	
<b>2 – EXTERIEUR</b>	250,00 €	375,00 €	64,00 €	105,00 €	105,00 €	165,00 €	39,50 €/jour	20	30	
<b>3 – PROFESSIONNELS</b> (lorsque vente sur place)	419,00 €/jour		105,00 €/jour		105,00 €/jour		39,50 €/jour			

1 Comprend grande salle avec scène + hall + bar + vestiaires + sanitaires

2 Comprend petite salle + hall avec bar, vestiaires et sanitaires

**Tarifs d'utilisation de la salle en semaine (voir au verso)**

## Tarifs d'utilisation de la salle en semaine

*(Délibération en date du 07/11/2017)*

➤ **Les lundi, mardi, mercredi et jeudi ouvrables**, le tarif de location est le tarif général divisé par 2, selon chacune des 3 catégories d'utilisateurs (*Domblans, extérieur, professionnels avec vente*), et pour chacune des surfaces utilisées.

**Il est précisé que cette minoration de tarif :**

- ne s'applique pas les jours fériés : lundi de Pâques, 1<sup>er</sup> mai, 8 mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1<sup>er</sup> novembre, 11 novembre, Jour de l'An et Noël...) et veille de ces jours fériés.
- ne s'applique pas à la facture d'énergie, ni à l'utilisation de la sono.
- ➤ Un tarif réduit sera appliqué aux utilisateurs de la salle des fêtes dans le cadre d'obsèques (location en journée uniquement).

### TARIFS (électricité et chauffage compris)

- salle des associations + kitchenette adjacente : **33,00 €**
- grande salle + hall d'entrée + vestiaires + sanitaires : **85,00 €**
- salle des associations + kitchenette adjacente + grande salle + hall d'entrée + vestiaires + sanitaires : **106 €**

En cas de doute ou de difficultés, le gestionnaire pourra contacter l'adjoint en charge des bâtiments **avant établissement du devis.**

Quelques renseignements complémentaires extraits du règlement général :

- Pour réserver, s'adresser directement au gestionnaire ☎ 06.46.90.06.33
- Pas de réservation possible plus de 11 mois avant la date d'utilisation demandée
- Possibilité de louer séparément grande salle ou petite salle, avec ou sans cuisine (tarifs ci-dessus)
- Nettoyage : il est assuré par l'utilisateur, qui devra laisser les locaux en parfait état de propreté, **à l'exception de la grande salle, qui sera seulement très soigneusement balayée, sans utilisateur de liquide d'aucune sorte.**
- L'installation de tentures, guirlandes, décors mobiles et toute décoration sur les murs ou plafonds **sont rigoureusement interdits, quel que soit le mode de fixation.**

*Pour informations plus précises, lire le règlement intérieur et contacter éventuellement le gestionnaire*

3 Clefs remises vendredi 18 h, restituées dimanche 11 h

4 Clefs remises vendredi 18 h, restituées lundi 11 h

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-sept, sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 31/10/2017

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Chantal MARTELIN, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, Mme Sandrine GAUCHET, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL

**Absents excusés** : M. Daniel CHALANDARD, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie,

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date affichage** :

N° 2017-11-09

**OBJET : Fixation du tarif du gaz pour la salle des fêtes à compter du 01/01/2019.**

Monsieur CAMPY propose au Conseil Municipal de maintenir le tarif du gaz pour le chauffage et la cuisine de la salle des fêtes à compter du 01/01/2019 compte tenu des nouvelles conditions financières du contrat.

Il rappelle que le tarif actuel est de 3,80 € le m<sup>3</sup>, et propose de maintenir le même tarif :

- ▶ 3,80 € le m<sup>3</sup> à compter du 01/01/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif énoncé ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission en Préfecture le :

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-sept, sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 31/10/2017

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Chantal MARTELIN, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, Mme Sandrine GAUCHET, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL

**Absents excusés** : M. Daniel CHALANDARD, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie,

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date affichage** :

**N° 2017-11-10**

**OBJET** : frais de scolarisation des enfants extérieurs à la Commune.

Monsieur CAMPY propose au Conseil Municipal de revaloriser les frais de scolarisation facturés aux Communes ayant des enfants scolarisés à l'école de Domblans pour l'année scolaire 2018/2019 :

- Elèves en primaire : 350 €
- Elèves en maternelle : 1300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte les tarifs énoncés ci-dessus pour l'année scolaire 2018/2019
- autorise le Maire à émettre tous les documents comptables nécessaires à cette facturation

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-sept, sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 31/10/2017

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Chantal MARTELIN, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, Mme Sandrine GAUCHET, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL

**Absents excusés** : M. Daniel CHALANDARD, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie,

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date affichage** :

**N° 2017-11-11**

**OBJET** : Transfert des dépenses de fonctionnement du budget général au budget eau-assainissement sur l'exercice 2017.

Monsieur CHEVASSU présente au Conseil Municipal le détail du temps de travail consacré au réseau eau-assainissement + les divers engins utilisés par les agents techniques pour l'année 2016-2017 (période du 27/06/2016 au 27/06/2017).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la présente délibération.

Voir détail sur feuille annexe.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard FRACHON

Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-sept, sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 31/10/2017

**Présents** : M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Chantal MARTELIN, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, Mme Sandrine GAUCHET, M. Christophe CHEVASSU, M. Christophe PITEL

**Absents excusés** : M. Daniel CHALANDARD, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie,

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date affichage** :

**N° 2017-11-13**

**OBJET : Réforme des rythmes scolaires – Délibération sur la proposition d'organisation du temps scolaire à la rentrée de septembre 2018.**

M. le Maire expose que par un décret du 27 juin 2017, le Ministre de l'Education Nationale offre la possibilité aux communes de revenir sur la réforme des rythmes scolaires, avec notamment un retour possible à la semaine de 4 jours et l'abandon des TAP.

Après débat, la Commune souhaite maintenir l'organisation actuelle, pour se laisser le temps de l'évaluer dans une démarche de concertation avec la communauté éducative (enseignants, personnels municipaux, parents d'élèves) et qu'il est indispensable de prendre en considération les conséquences engendrées en cas de retour à la semaine de quatre jours (personnels municipaux).

Demande que le Conseil Municipal se prononce par, POUR ou CONTRE.

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents,

**Se prononce favorablement au maintien des rythmes scolaires à la semaine de 4 jours ½ avec école (mercredi matin)**

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le